

ANNULATION ET REMBOURSEMENT

En cas d'annulation, merci de nous prévenir par lettre ou mail exclusivement.

- Les sommes versées ne sont plus remboursées dans le délai de 15 jours avant le départ (soit le 17/09/2019). Les frais d'inscription et la cotisation régionale (65 €) ne sont jamais remboursés.

SUR PLACE À LOURDES

Pour tout renseignement à Lourdes pendant le Pèlerinage, s'adresser à la permanence du Pèlerinage du Rosaire – section des Bouches-du-Rhône au Bureau des Permanences, (à l'intérieur du domaine des sanctuaires, côté porte Saint-Joseph).

IMPORTANT ! OFFRANDES AUX PLUS DÉMUNIS : les malades, les pèlerins



- Vous pouvez faire un don pour permettre à des personnes malades (une centaine) ou handicapées ainsi qu'à des jeunes ou scolaires (près de 250) de participer au Pèlerinage. Les frais pour un pèlerin malade ou handicapé s'élèvent à 350 €.

- Des personnes n'étant pas malades ont aussi le désir de venir à Lourdes mais n'en ont pas les moyens. Ces personnes doivent faire l'objet de notre attention. Vous pouvez aussi les aider. Le cas de ces personnes

fait l'objet d'une étude prudente et discrète de la part du directeur de l'Association.

- Pour tout don à partir de 15 €, un reçu fiscal peut être délivré sur demande.



**Pour tout renseignement,
n'hésitez pas à contacter :**

Association Pèlerinage du Rosaire

35, rue Edmond Rostand

13006 MARSEILLE

Tél: 04 91 37 66 56

pelerosaire13@gmail.com

LOURDES

du **1^{er}** au **5**
OCTOBRE
2019

Pèlerinage
du Rosaire
Direction Régionale
Bouches-du-Rhône

Heureux
les pauvres de

DOMINICAINS

www.pelerinage-rosaire.org

« Thème » - « **Heureux les Pauvres!** », Jésus vous invite!

Quelle parole, quelle audace! Quand Jésus commença son enseignement par ces mots: « **Heureux les Pauvres!** », chacun pouvait se rappeler cette prière: « *Un pauvre crie, le Seigneur entend!* » Une certitude de foi rejoignait un sentiment profond de faiblesse, la conscience de limites, de péchés, et une attente de Dieu.

N'aimerions-nous pas donner au Seigneur une bonne image de nous-mêmes? N'espérons-nous pas dire un jour que son image rayonne de plus en plus à partir de notre cœur? Mais ce n'est pas gagné, car nous sommes... des pauvres. Pauvreté en tout: force, foi, amitiés, argent, disponibilité, bonté,... Notre bilan personnel n'est pas satisfaisant.

Aussi entendons ces mots: « Heureux les Pauvres! » Notre Pèlerinage du Rosaire 2019 fait de ces mots son thème.

A Lourdes, à la Grotte, sous le regard de « la Dame », nous entendrons cette parole comme une espérance! C'est de nous que Jésus parlait, proclamant: « **Heureux les Pauvres!** » Confions-nous à la Vierge qui accueillera notre vie, notre pauvreté, notre confiance, comme elle le fit pour s. Bernadette! Le Seigneur nous appelle à Lourdes, allons-y avec joie!

Fr. Hugues-François Rovarino, dominicain
Directeur régional du Pèlerinage

Comment participer au Pèlerinage du Rosaire à Lourdes

► Voyage en bus : 100 €

Aller : le **mardi 1^{er} octobre** (en début de matinée)
au départ de Marseille, Aubagne, Aix-en-Provence, Saint-Martin-de-Crau, Martigues et Arles.

Retour : le **samedi 5 octobre** au départ de Lourdes, arrivée en début de soirée.

Vous recevrez **mi-septembre** les informations relatives aux conditions de voyage, aux horaires et lieux précis de départ et d'arrivée des cars.

► L'inscription

• Le secrétariat est ouvert **du 4 juin au 4 juillet et du 27 août jusqu'au pèlerinage** :

les mardi, mercredi et jeudi de 14h30 à 18h.

Entrée du secrétariat au 30, rue Sainte-Victoire.

• Vous pouvez servir
bénévolement au
Pèlerinage : Comme
médecin, infirmier/ère,
hospitalière, brancardier
au service des malades,
comme choriste, comme
hôtesse au service des
pèlerins ou comme
commissaire au service
des cérémonies sur les
sanctuaires.



► Frais d'inscription

Cotisation Association Régionale	11 €	} 65 €
Assurance	2 €	
Cotisation fédération	5 €	
Contribution au Sanctuaire	10 €	
Livret du Pèlerinage	4 €	
Foulard de la Région	3 €	
Frais de secrétariat/gestion	21 €	
Cotisation solidarité transport	9 €	

► Inscription des pèlerins malades

Dossier malade : Toute personne malade ou handicapée doit **obligatoirement** demander un dossier médical spécifique au secrétariat. Ce dossier doit être complété et retourné au secrétariat au plus tard le 16 août.

FRAIS* : Hébergement (185 €) + Car (100 €) + Frais divers (65 €). TOTAL = 350 €

*Le montant tient compte de l'augmentation des tarifs des Accueils pour malades et du transport en car.

L'hébergement en hôtel

La liste des hôtels de plusieurs catégories a été choisie par l'Association Pèlerinage du Rosaire pour répondre à vos souhaits et à votre budget.

Le prix s'entend pour le séjour complet (chambre, repas, taxes, service).

Pour les chambres à 2 lits : celles et ceux qui veulent partager leur chambre doivent préciser le nom des personnes qui l'occuperont.

Lorsque ce ne sera pas précisé, nous nous efforcerons de compléter la chambre.

► Hôtels (prix en €, taxe de séjour incluse)

	Chambre 1 lit	Chambre 2 ou 3 lits (Prix par personne)
SAINTE ROSE ***	438	326
CONTINENTAL ***	374	278
CHRIST ROI ****	405	265
PARADIS ****	377	249
STELLA ***	302	210
LA SOLITUDE ****	497	357
ESTIVAL ***	294	198
NATIONAL ***	290	206
SAINT ETIENNE ***	254	194
HELIANTHE ***	286	222
SAINT SAUVEUR ***	457	345
LYS DE MARIE ***	294	210

EXEMPLE

Inscription d'un pèlerin en chambre double à l'hôtel PARADIS

100 € (car) + 65 € (frais d'inscription) + 249 € (hôtel, chambre double) = 414 €

Le montant du pèlerinage doit être intégralement versé pour le 6 septembre.

Règlement par chèque à l'ordre de :

Association Pèlerinage du Rosaire

Possibilité de paiement en quatre versements maximum - joindre lors de l'inscription les quatre chèques qui seront encaissés aux dates indiquées par vous.

Arrhes à verser **obligatoirement** à l'inscription : **65€ par personne.**

